

Commune de SAINTE COLOMBE

116 RUE DU RIVET

05700 SAINTE-COLOMBE



PROCES VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025

21 heures 00 - en mairie annexe

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mai, à vingt-une heure, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie annexe des Bégües, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUX, Maire.

Présents

Elus : Messieurs René ALMERAS, Bernard COSSU, Éric GERNEZ, David OLIVE, Jean-Pierre ROUX, Adriano TAVERNA

Secrétaire de séance : Monsieur Éric GERNEZ

Monsieur le Maire préside l'assemblée.

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal présents.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si un adjoint ou conseiller municipal peut entrer en conflit d'intérêts avec les sujets traités. Après consultation, les membres présents indiquent ne pas être concernés personnellement par l'ordre du jour.

L'assemblée, à l'unanimité, nomme Monsieur Éric GERNEZ, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 21 heures, il procède à l'appel nominal des Conseillers,

Le Maire constate que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour prévu :

1. Approbation procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 09/04/2025
2. Dossier rénovation énergétique logement communal : étude des devis et choix de l'entreprise avec dépôt dossier demande de subventions
3. Péril imminent « Le Chevalet » : décision modificative budget principal pour permettre le paiement des frais d'expertise et des travaux de mise en sécurité du site

4. Dispositif FRR (France Ruralités Revitalisation) : exonération part communale de la TFPB (Taxe Foncière Propriété Bâtie)
5. Renouvellement contrat du logiciel Mairie « Horizon Villages Infinity » avec la Société JVS
6. Avis du Conseil concernant l'enquête publique portant sur l'étude d'impact de la centrale biomasse de Gardanne
7. Validation du RSU (Rapport Social Unique) 2024
8. Avenant à la convention d'adhésion au contrat d'assurance groupe du risque prévoyance souscrit par le Centre de Gestion des Hautes-Alpes
9. Signature avenant SAPA (Service d'Accompagnement des Personnes Agées) – année 2024
10. Questions diverses

Approbation dernier compte rendu du 09/04/2025

Monsieur le Maire demande si certains membres ont des observations à formuler concernant le procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 09/04/2025. A l'unanimité des présents, le conseil municipal valide le compte rendu ainsi que les délibérations y afférentes.

Dossier rénovation énergétique logement communal : étude des devis et choix de l'entreprise avec dépôt dossier demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle le dossier en cours concernant la rénovation énergétique des logements communaux pour le remplacement des menuiseries extérieures et la porte de la mairie.

Monsieur le Maire présente les devis. Après étude, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'Entreprise BORASO (appartement 118 + appartement 120 + entrée mairie) pour un montant total de 16 619.93 € H.T. et autorise le Maire à le signer. Un dossier de demande de subvention va être constitué auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes

Péril imminent « Le Chevalet » : décision modificative budget principal pour permettre le paiement des frais d'expertise et des travaux de mise en sécurité du site

Monsieur le Maire rappelle les différentes étapes et informe le Conseil Municipal que les travaux de mise en sécurité ont été réalisés. Monsieur le Maire explique que lors de la confection et le vote du budget primitif principal, la procédure n'était pas encore avancée et le montant des travaux et celui de l'expertise n'était pas connus. Afin de pouvoir régler les travaux de mise en sécurité et l'intervention de l'expert, il convient de prendre une décision modificative afin de procéder aux écritures pour compte de tiers et procéder au recouvrement des sommes auprès de la SCI du Haut Chevalet.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de procéder à l'ouverture de crédits supplémentaires suivant et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires au traitement de ce dossier.

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
45 / 4541 / OPFI	Opérations pour compte de tiers	10 000.00	
	Total	10 000.00	0.00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
45 / 4542 / OPFI	Opérations pour compte de tiers	10 000.00	
	Total	10 000.00	0.00

Dispositif FRR (France Ruralités Revitalisation) : exonération part communale de la TFPB (Taxe Foncière Propriété Bâtie)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le dispositif « Zones de revitalisation Rurales » (ZRR) a pris fin le 1^{er} juillet 2024, il est remplacé par le dispositif « France Ruralité Revitalisation » (FRR). L'objectif de ce dispositif est de renforcer l'attractivité des territoires ruraux et encourager l'implantation d'entreprises en leur accordant des exonérations fiscales et sociales. Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes a délibéré pour l'exonération de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) et la part Taxe Foncière. Il propose, pour la Commune de Sainte-Colombe de délibérer en vue d'exonérer les futures installations d'entreprises de la taxe foncière sur le bâti. Après délibération, le Conseil Municipal décide d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés dans les zones France Ruralités Revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quinquies A du code général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G du code général des impôts. Le Conseil municipal charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Renouvellement contrat du logiciel Mairie « Horizon Villages Infinity » avec la Société JVS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat du logiciel HORIZON VILLAGES INFINITY, le logiciel de gestion de la comptabilité, l'état civil, la facturation, arrive à terme. Il donne lecture du nouveau contrat proposé par la société JVS MAIRISTEM. Celui-ci s'élève à 3 165.30 € HT. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le renouvellement du contrat, autorise le Maire à signer le nouveau contrat et charge le Maire d'effectuer toutes les formalités.

Avis du Conseil concernant l'enquête publique portant sur l'étude d'impact de la centrale biomasse de Gardanne

Monsieur le Maire expose :

Une enquête publique est en cours concernant un avis sur le complément d'étude d'impact prenant en compte les effets indirects de l'approvisionnement en bois de la Centrale de Provence exploitée par la société GAZELENERGIE Génération implantée sur les communes de Gardanne et Meyreuil dans le département des Bouches-du-Rhône, et se déroulant du 5 mai 2025 au 6 juin 2025 inclus. Une enquête publique complémentaire est ouverte, pour consultation du public sur des études actualisées et dans les communes susceptibles de subir des incidences notables du fait des prélèvements forestiers pour alimenter en biomasse la centrale de Provence.

Le dossier d'enquête publique complémentaire produit par l'exploitant de la Centrale biomasse de Gardanne, est mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique c'est-à-dire jusqu'au 6 juin soir. La commune de Sainte-Colombe est impactée par le projet. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui a pris connaissance des documents de se prononcer sur le projet. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité se prononce contre ce projet.

Validation du RSU (Rapport Social Unique) 2024

Monsieur le Maire présente le RSU 2024 (Rapport Social Unique) de la commune. Ce rapport fait état des ressources humaines dont dispose la collectivité et doit être présenté à l'assemblée délibérante. Cette présentation, obligatoire une fois par an, démontre la volonté du législateur de faire instituer un débat politique nouveau et réel sur les questions de personnel. Ce document indique notamment les moyens budgétaires et en personnel, et rassemble les données sociales de l'année 2024. Après étude et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le Rapport Social Unique.

Avenant à la convention d'adhésion au contrat d'assurance groupe du risque prévoyance souscrit par le Centre de Gestion des Hautes-Alpes

Monsieur le Maire présente l'avenant à la convention d'adhésion au contrat d'assurance groupe du risque prévoyance souscrit par le Centre de Gestion des Hautes-Alpes. Considérant que les taux de cotisation 2025 seront les mêmes en 2026 et de l'intérêt pour la Commune de Sainte-Colombe de prolonger l'adhésion à la convention de participation pour

ses agents., le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'approuver la prolongation d'adhésion de la convention d'adhésion prévoyance avec le CDG 05 jusqu'au 31/12/2026 et autorise le Maire à signer l'avenant de convention et tout acte en découlant.

Signature avenant SAPA (Service d'Accompagnement des Personnes Agées) – année 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier concernant la répartition des frais de fonctionnement du Service d'Accompagnement des Personnes Agées ainsi que le nouvel avenant à la convention entre la Mairie d'ORPIERRE et la Mairie de SAINTE-COLOMBE pour l'année 2024. L'avenant modifie l'article 5 de la convention (comme prévu initialement dans son article 8). L'article 5 est modifié comme suit : « La Mairie de Sainte-Colombe versera une participation annuelle pour 2024 à la Mairie d'Orpierre (calculée sur l'autofinancement) au prorata de sa population soit la **somme 1 725.57 €** ». Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide les termes de l'avenant, autorise le Maire à signer cet avenant charge le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que tous les compteurs d'eau de la commune qui ont plus de 9 ans devront être remplacés à plus ou moins long terme
- Madame SEZALORY fait part d'un problème d'humidité dans sa maison située au chef-lieu et demande l'autorisation de faire réaliser un drain contre le bâtiment sur le chemin communal. Elle demande également que la mairie fasse contrôler l'état de sa canalisation d'eau pluviale. Bernard COSSU et ERIC Gernez prennent rendez-vous pour le mercredi 4 juin à 13h30 pour rendre un avis
- Monsieur Hugues BEYNETON voudrait faire installer un panneau d'information à côté de la pierre de roulage que Thierry de la Brosse a donné à la Commune et va faire établir un devis pour cela au nom de la Commune. Il nous a fait passer un exemple d'illustration
- Point à discuter lors d'un prochain conseil municipal : projet de réouverture de l'ancien chemin d'Orpierre dans le prolongement de la rue des Châteaux au Chef-lieu

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45 minutes.

Fait à Sainte-Colombe, le 26 mai 2025

Le Maire, Jean-Pierre ROUX



Le Secrétaire de séance, Éric GERNEZ

